

Organisée par le Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières
06.51.22.09.63

BULLETIN D'INSCRIPTION

(doit être impérativement retourné dûment complété avec le règlement par chèque) :

L'inscription est à déposer en mairie dans la boîte du Syndicat d'Initiative se situant au niveau de l'accueil.
Où
à envoyer par courrier
Syndicat d'initiative – siége Mairie – Place Jacques Duclos 59241 Masnières.

Avec priorité aux riverains : Ceux-ci doivent s'inscrire avant le 03/09/2023

Emplacements voisins : s'inscrire en même temps, 2 inscriptions maximum sous réserves de possibilité

Il n'y aura aucune modification après l'inscription, le participant s'engage à respecter le règlement. L'accueil des exposants se fera le 10/9/2023 de 06h00 à 08h00. Après 08h00, aucun véhicule ne pourra pénétrer dans la brocante. L'entrée unique se fera rue de Crèvecoeur A 08h00, l'emplacement réservé non occupé pourra être ré-attribué.

Mme-Melle-Mr : Adresse complète :

C.P : Ville : Tél :

Carte d'identité, passeport ou permis de conduire (joindre une photocopie obligatoire).

N°..... Délivré(e) le Par la préfecture de

Je suis un particulier

Atteste sur l'honneur, participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
 - ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à[Lieu] le [Date] .
- Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés et m'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement ci-après.

NATURE DES ARTICLES PROPOSES A LA VENTE (1)

- Exposition et vente de matériels et objets divers (bibelots, jouets, vêtements, livres, objets de seconde main, etc.)
- Je prends acte qu'en l'absence des documents demandés, mon inscription ne sera pas validée et me sera retournée.
- Je prends acte que l'accueil des exposants se fera à partir de 06h00. Après 08h00 heure de l'ouverture au public, je ne pourrai plus avoir accès à mon emplacement.
- Je prends acte qu'en dehors des organisateurs, aucune buvette et aucune restauration ne seront autorisées sur la brocante.
- **Je souhaite** 3 mètres 6 mètres 9 mètres (3€ pour 3 mètres, 6€ pour 6 mètres, 9€ pour 9 mètres)
- **Je souhaite le numéro d'emplacement (dans la mesure du possible) :**
- **Je joins à mon inscription un chèque du (banque).....n°.....montant :**

Je suis un professionnel :

NATURE DES ARTICLES PROPOSES A LA VENTE (1)

- Exposition et vente de (description) :
- Je prends acte qu'en l'absence des documents demandés, mon inscription ne sera pas validée et me sera retournée. (copie extrait KBIS – copie recto-verso carte de commerçants avec la précisions de la profession ambulante exercée (obligatoire)
- Je prends acte que l'accueil des exposants se fera à partir de 06h00. Après 08h00 heure de l'ouverture au public, je ne pourrai plus avoir accès à mon emplacement.
- Je prends acte qu'en dehors des organisateurs, aucune buvette et aucune restauration ne seront autorisées sur la brocante.
- **Je souhaite** 3 mètres 6 mètres 9 mètres (6€ les 3 mètres, 12€ les 6 mètres, 18€ les 9 mètres)
- **soit un total de :** euros.....
- **Je joins à mon inscription un chèque du (banque).....n°.....montant :**

Fait à , le.....Date] . Signature :

Article 1 : La manifestation dénommée « **brocante Masniéroise** » se déroulera à Masnières le **Dimanche 10 septembre 2023 de 8h à 16h**. Elle est organisée par le Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières de la commune de MASNIERES.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisation en donnant tous les renseignements nécessaires relatifs à son identité, sa profession et son domicile. Les commerçants devront par ailleurs indiquer leur numéro d'inscription au registre du Commerce.

Article 3 : Les emplacements sont payants pour tous. L'inscription payable **uniquement par chèque** à l'ordre du : **Syndicat d'Initiative l'Art et la Masnières non remboursable en cas de désistement**. Les inscriptions sont ouvertes à partir du **3 juillet 2023 jusqu'au 3 septembre 2023**.

Le bulletin d'inscription peut être retiré sur :

- le compte facebook « artetla masnières syndicat d'initiative »,
- le site de la Mairie de Masnières dans la rubrique « Vie associative, Culture et divers, Syndicat d'Initiative
- ou pour les personnes ne disposant d'internet à l'accueil de la Mairie,

L'inscription est à déposer en mairie dans la boîte du Syndicat d'Initiative se situant au niveau de l'accueil.

Ou

A envoyer : Syndicat d'initiative – siège Mairie – Place Jacques Duclos 59241 Masnières.

Article 4 : Au moment de son inscription, toute personne aura en outre rempli **de façon complète** une fiche d'identité, qui lui sera remise par l'organisateur mais également fournie copie de tous les documents demandés accompagné du règlement dans sa totalité. **A défaut l'inscription ne sera pas validée et sera retournée à l'expéditeur.**

Article 5 : Le non-respect des prescriptions de l'article 2 du présent règlement sera sanctionné par le refus de l'inscription.

Article 5bis : Le non-respect des prescriptions de l'article 3 du présent règlement sera sanctionné par un refus d'installation.

Article 6 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession du récépissé de déclaration délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture dont dépend leur établissement et s'ils sont ambulants du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 7 : En application de la loi n°99-5 et conformément à l'article L.214-7 du code rural, **la vente des animaux de compagnie chiens, chats, rongeurs, canaris, etc.) est interdite dans les brocantes ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux.**

Article 8 : Chaque participant prend un emplacement propre. En quittant son emplacement le soir, son emplacement devra être propre et dépourvu de tous déchets, cartons, sac plastiques.

Article 8bis : Le non-respect des prescriptions de l'article 8 du présent règlement sera sanctionné par un refus d'inscription l'année suivante et le paiement des frais de nettoyage.

Article 9 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, devra justifier de son identité et présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers. **Le participant est impérativement tenu de rester à l'emplacement qu'il a obtenu.**

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant qui aurait perturbé la précédente manifestation. Aucun participant ne sera accepté le jour de l'évènement, si son inscription n'a pas été enregistrée avant le 03/09/2023

Article 11 : En dehors des organisateurs, aucune restauration et aucune buvette ne seront autorisées sur la brocante.

A Masnières le 27/06/2023

Pour le Syndicat d'Initiative l'Art et la

Masnières La présidente

Geneviève BROCHET

ANNEXE RESTAURATION :

Cette année, les bénévoles du syndicat d'initiative l'art et la Masnières prennent la gestion de la restauration.

Nous proposons donc pour l'ensemble des brocanteurs la possibilité de vous restaurer sur place et facilement avec une file d'attente « **PRIORITAIRE BROCANTEUR** » **uniquement pour les brocanteurs ayant rendu ce coupon ci-après.**

Pour une organisation optimale, nous vous proposons de réserver votre déjeuner dès à présent en remplissant ce bulletin suivant :

Pour rappel :

Nom – Prénom (de l'inscription) :

- **Frite seule :**x 3€ **TOTAL=.....€**

 - **Viande seule :** Saucisse.....x2.5€ Merguezx2.5€
fricadelle.....x2.5€ **TOTAL =.....€**

 - **Sandwich :** saucissex3.5€ merguez...x3.5€
fricadelle.....x3.5€ jambon.....x3.5€ **TOTAL =€**

 - **Américain :** saucissex6.5€ merguez.....x6.5€
fricadelle.....x6.5€ jambon.....x6.5€ **TOTAL=.....€**
- TOTAL :.....€**

Sauce offerte

Règlement par chèque à l'ordre du syndicat d'initiative l'art et la Masnières

Des tickets vous permettant d'accéder à la file prioritaire vous seront remis à votre arrivée sur la brocante.

Dernier délai de réservation le 3 septembre 2023